

L'an deux mil dix-sept, le 17 janvier à 18h30  
le Conseil de la Communauté de communes dûment convoqué, s'est réuni  
en session ordinaire, à la salle des fêtes de Vignoux/Barangeon  
Date de convocation du conseil : 13 janvier 2017

**Nombre de conseillers**

En exercice : 22

Présents : 16

Votants : 20

PREVOST, THIZEAU, THOREAU,	Nançay
CASSARD, JENNEAU, LECOMTE, BAYARD, RUEGGER	Neuvy/Barangeon
HARKET, LOUAISIL	Vouzeron
RADONIC,	Saint Laurent
GIRARD	Vignoux/Barangeon

Pouvoirs de M. GODARD à Mme RADONIC – M. BICHEREAU à Mme THIZEAU – Mme PREVOST à M. GIRARD

---

**ADMINISTRATIF**

- **Secrétaire de séance** : Bernard THOREAU
- **Approbation du compte rendu du 17 janvier à l'unanimité**

**N°1317 – Nomination d'un directeur pour l'Office de Tourisme Intercommunal des Villages de la Forêt**

La Présidente explique que le conseil d'exploitation concernant la régie à autonomie financière de l'Office de Tourisme des Villages de la Forêt s'est réuni le 11 janvier 2017 afin d'élire son président et sa vice-présidente.

Elle précise que le conseil d'exploitation propose la nomination de Mme Coralie DERBIER en tant que directrice de l'Office de Tourisme des Villages de la Forêt et de sa régie

La Présidente propose de valider le choix du conseil d'exploitation.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire valide la nomination de Coralie DERBIER en tant que directrice de l'Office de Tourisme des Villages de la Forêt et de sa régie

---

**N°1417 – Signature avenant n°1 au contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Sancerre Sologne 2015-2020**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet en date du 21 octobre 1996 portant création du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne, Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,

Vu le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Sancerre Sologne signé le 15 juillet 2015 avec date d'effet fixée au 3 juillet 2015,

Vu la délibération du Conseil Régional relative aux modifications adoptées lors de la Commission Permanente régionale du 25 novembre 2016 concernant le dispositif « A vos ID »,

Considérant l'avenant n°1 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Sancerre Sologne 2015-2020, ci-joint,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré **DECIDE**

Article 1 : **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Sancerre Sologne 2015-2020,

Article 2 : **D'AUTORISER** la Présidente à signer l'avenant n°1 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Sancerre Sologne 2015-2020.

---

## **N°1517 – Vote du BP 2017 de l’Office de Tourisme des Villages de la Forêt**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte **à l’unanimité** le Budget Primitif 2017 de l’Office de Tourisme des Villages de la Forêt comme suit :

### **Budget Office de Tourisme des Villages de la Forêt**

- |   |             |
|---|-------------|
| ● Fonctionnement en dépenses et en recettes | 52 000.00 € |
|---|-------------|

---

## **DIVERS**

Séance levée à 17h30